



## FORMATIONS AUX METIERS DE LA NATATION

Intitulé	Dates	Examen	Durée en heures	Tarifs*	Nombre minimum/maximum de stagiaires
Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique <b>BNSSA</b>	<b>Sélection élèves du CFMM : 24/03/2023</b> <b>Sélection pour les extérieurs : 25/03/2023</b>	Session 1 => 15/04/2023	½ journée	Sélections 40 €	06 / 24
	<b>Vacances scolaires de Pâques 2023 (zone A)</b> - Session 1 du 10 au 15/04/2023 - Session 2 du 10 au 22/04/2023	Session 2 => 22/04/2023 Session 3 => 03/06/2023	39 h à 60 h selon niveau initial	520 € <sup>1,2</sup> à 800 € <sup>1,2</sup> selon niveau en sélection	06 / 20
Formation Continue BNSSA (recyclage)	<b>Session 1 : 21 au 22/04/2023</b> <b>Session 2 : 02 au 03/06/2023</b>	Session 1 => 22/04/2023 Session 2 => 03/06/2023	8 h	150 € 128 € <sup>1,2</sup>	04 / 20
Brevet Professionnel de l'Education Populaire et des Sport, Activités Aquatiques et de la Natation <b>BPJEPS AAN</b>	<b>Date limite de dépôt des dossiers</b> 27/02/2023		616 h + 350 h de stage	TEP et sélections 65 €	08 / 16
	<b>TEP et sélection =&gt; 06 mars 2023</b>  <b>Formation 2023</b> De mai à décembre 2023			Formation continue : 6 776 € En apprentissage*	
Certificat d'Aptitude à l'Exercice de la Profession de Maître-Nageur-Sauveteur <b>CAEP MNS</b>	<b>Session 1 : Du 12 au 14/06/2023</b> <b>Lieu : plage de Thonon les bains</b>  <b>Session 2 : Dates à définir</b> <b>Lieu : CFMM de Thônes et piscine d'Ugine (73)</b>	Session 1 => 14/06/2023  Session 2 => date à définir	18h+ 3h épreuves	250.00 € 213.00 € <sup>1,2</sup>	12 / 24

Document non contractuel susceptible de modifications. \*tva non applicable art 261 4-4 a et suivants du CGI attention : nouveau tarif pour les formations 2023

**\* En apprentissage :** Formation prise en charge par l'organisme financeur (OPCO ou collectivités) dont dépend l'entreprise. Aucun coût de formation pour l'apprenti.

<sup>1</sup> Le tarif est réduit est accordé aux élèves et étudiants du CFMM + les adhérents de l'association CFMM + les enfants et membres du personnel

<sup>2</sup> Le tarif réduit est accordé aux adhérents de la FNMNS (copie carte adhérent) uniquement pour les **CAEP MNS** et **FC BNSSA**